



Procédure de consultation

Département fédéral des finances

Loi fédérale sur la taxe au tonnage applicable aux navires de mer

La taxe au tonnage est largement acceptée au niveau international et très répandue notamment au sein de l'Union européenne. Son introduction en Suisse permet de lutter à armes égales pour attirer les entreprises de navigation maritime, extrêmement mobiles, du secteur du transport de marchandises et de personnes.

Date d'ouverture: 24 février 2021

Date limite: 31 mai 2021

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html

4 mars 2021

Chancellerie fédérale

